



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

Code AGDREF : 1000 1001

1

Première demande RETRAITÉ et CONJOINT DE RETRAITÉ

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour) comportant les mentions les plus récentes

* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc)

* Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de l'adresse temporaire en France datant de moins de 6 mois :

- Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)

si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

- si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

Justificatif de la résidence habituelle hors de France :

* quittance de loyer, d'électricité ou de gaz à l'étranger

et

* certificat de résidence habituelle hors de France établi par les autorités municipales du pays de résidence habituelle

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – (Pas de copie)

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie

(si le demandeur est ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

RETRAITE

Justificatif de la résidence régulière en France sous couvert d'un des titres de séjour suivants :

- Toutes nationalités : carte de résident de 3, 5 ou 10 ans

- Ressortissants algériens : uniquement un certificat de résidence de 10 ans

Justificatif de la perception d'une pension contributive de vieillesse (en droit propre ou en reversion) : dernier avis de paiement émanant de la caisse de retraite (sont exclues les retraites complémentaires type ARRCO)

CONJOINT DE RETRAITE

Justificatif du statut de « retraité » du conjoint : copie de la carte de séjour « retraité » ou du certificat de résidence algérien « retraité » du conjoint

Justificatif de la résidence régulière en France avec son conjoint : copie de l'ancien titre de séjour, quelle qu'en soit sa durée de validité

12 bis rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex

www.haute-savoie.gouv.fr

Mise à jour : Avril 2020